



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU JEUDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**

19h – Salle de la Vieille Forge

*Convocation du 22 Juin 2021*

*Affichage du 22 Juin 2021*



**L’an deux mille vingt et un, le Jeudi 1<sup>er</sup> Juillet à 19h**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lesches proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 Mars 2020, légalement convoqué, se sont réunis dans la salle de la Vieille Forge, pour délibérer sur les affaires inscrites à l’ordre du jour, sous la présidence de **Mme Christine GIBERT, Maire**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l’article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** Mme GIBERT Christine, M. KOLOPP Alain, M. DAVOURIE Patrick, Mme KHETAL Cathya, M. BUFFETAUD Jean-François, M. DEFRESNE Dominique, M. LECLERE Nicolas, M. THIBAUT Jean-François, M. VALLÉE Simon

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Mme LOPES Lourdes Luline à M. LECLERE Nicolas, Mme FROMONT Béatrice à Mme KHETAL Cathya, Mme CORTES Laetitia à M. DEFRESNE Dominique et Mme COQUELLE Valérie à Mme GIBERT Christine

**Absents excusés :** Mme JACQUEMIN Pauline et Mme MAURY Marie-Laure

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 4

Votants : 13

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Conformément à l’article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, M. DEFRESNE Dominique, a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**\*\*\***

## ORDRE DU JOUR :

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 8 JUIN 2021

Le procès-verbal de la séance du Mardi 8 Juin 2021, préalablement transmis aux Conseillers Municipaux est adopté sans observations, à l'unanimité.

### Délibération N°2021/20 : Marché public : travaux de déconstruction et de reconstruction du clocher de l'église, Renforcement de sol et fondations

Mme le Maire rappelle la consultation engagée conformément à l'article 28 du code des marchés publics (marchés à procédure adaptée) pour la déconstruction et la reconstruction du clocher de l'église, renforcement de sol et fondations.

L'appel d'offre a été publié le 23/04/2021. La date limite de réception des offres était le **26/05/2021, à 12 heures. L'ouverture des plis a été effectuée ce même jour.**

L'analyse des offres a été effectuée par nos architectes selon les critères suivants :

Technique        55%  
Prix                45%

Les candidatures sont recevables et les offres régulières, chaque lot est pourvu.

A qualifications égales, prestations correspondant au CCTP et à notre estimation, nous proposons de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS HT
<b>Lot 01 Maçonnerie – Gros-Œuvre</b> <i>OPTION 1 : SAPINE INCLUSE A FORFAIT</i>	LE BATIMENT ASSOCIE	198 429,65 €
<b>Lot 02 Charpente Bois &amp; Métal</b> <i>OPTION 2 : ISOLATION DES COMBLES AU PRESENT LOT</i>	ART & TECHNIQUE DU BOIS	72 936,49 € 7 992,00 €
<b>Lot 03 Couverture ardoise &amp; tuile plate</b>	CRETE COUVERTURE	17 315,77 €
<b>Lot 04 Travaux campanaires (incluant variantes)</b> <i>VARIANTE PLANCHER BOIS NON INTEGREE = moins-value 500€</i>	MAMIAS	20 668,00 € <b>-500,00 €</b>
<b>Lot 05 Electricité</b>	CM CLAUDE MONFAUCON	7 053,95 €

<b>MONTANT HT</b>	<b>323 895,86 €</b>
COMPRIS OPTION 2 et moins-value variante plancher bois	
<b>TVA</b>	<b>64 779,17 €</b>
<b>MONTANT TTC</b>	<b>388 675,03</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Décide** de retenir les entreprises : LE BATIMENT ASSOCIE, ART & TECHNIQUE DU BOIS, CRETE COUVERTURE, MAMIAS et CM CLAUDE MONFAUCON

**Autorise** Mme le Maire à signer le bon de commande, l'ordre de service et tout document y afférent.

☛ **Délibération N°2021/21 : Contrat rural pour la déconstruction et la reconstruction du clocher de l'église, renforcement de sol et fondations**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur l'opération de la déconstruction et la reconstruction du clocher de l'église, renforcement de sol et fondations.

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS HT
<b>Lot 01 Maçonnerie – Gros-Œuvre</b> <i>OPTION 1 : SAPINE INCLUSE A FORFAIT</i>	LE BATIMENT ASSOCIE	198 429,65 €
<b>Lot 02 Charpente Bois &amp; Métal</b> <i>OPTION 2 : ISOLATION DES COMBLES AU PRESENT LOT</i>	ART & TECHNIQUE DU BOIS	72 936,49 € 7 992,00 €
<b>Lot 03 Couverture ardoise &amp; tuile plate</b>	CRETE COUVERTURE	17 315,77 €
<b>Lot 04 Travaux campanaires (incluant variantes)</b> <i>VARIANTE PLANCHER BOIS NON INTEGREE = moins-value 500€</i>	MAMIAS	20 668,00 € <b>-500,00 €</b>
<b>Lot 05 Electricité</b>	CM CLAUDE MONFAUCON	7 053,95 €

<b>MONTANT HT des travaux</b>	<b>323 895,86 €</b>
-------------------------------	---------------------

COMPRIS OPTION 2 et moins-value variante plancher bois

Frais d'honoraires plafonnés 15% 48 584,38 €

**total** **372 480,24 €**  
plafonné 370 000,00 €

**reste à charge de la commune** **113 480,24 €**

Le complément du montant HT ainsi que la TVA à la charge de la commune seront financés par fonds propres et emprunts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Madame le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage:

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de **trois ans** à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,

- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département seine et marne et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de seine et marne l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % (148 000 €) pour la Région et de 30 % (111 000 €) pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 370 000 € HT
- La participation de la commune serait au final de 113 480 € HT.
- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- autorise Mme Le Maire à signer le contrat rural avec les différents partenaires avec le programme et estimation de chaque opération citée,
- Accepte le tableau échéancier prévisionnel qui sera à communiquer pour avis à la DGFiP
- Accepte le plan de financement

Le Conseil Municipal désigne Madame Renault, pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération qui la concerne, et autorise Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'ouvrage (19/02/2020).

#### Questions diverses :

- Mme le Maire remercie tous les participants pour les élections départementales
- L'enseignante Mme Hélène Mignot part à Montévrain à la prochaine rentrée et c'est Mme Claire Pavaux de l'école de Jablines qui lui succède.
- Les parents d'élèves organisent un goûter au stade de Lesches le dimanche 4 Juillet
- Le pique nique républicain aura lieu le 14 juillet sur le parking de l'avenue Charles de Gaulle
- Le prochain conseil aura lieu 27 Juillet 2021

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h00.



Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an susdits.